

L'Assemblée Générale Mixte de Natixis

Où et quand ?

L'Assemblée générale de Natixis aura lieu le **mardi 28 mai 2019 à 15 heures, au Palais Brongniart, 25, Place de la Bourse, 75002 Paris**, qui est facilement accessible par les transports en commun*.

L'accueil est organisé à partir de 13 h 30 et il est fortement recommandé d'arriver au minimum une demi-heure avant le début de l'Assemblée.

Qui assiste à l'Assemblée générale ?

Naturellement, les actionnaires de Natixis qui le souhaitent.

L'Assemblée sera présidée par Monsieur Laurent Mignon en sa qualité de président du Conseil d'Administration de Natixis.

Le directeur général de Natixis, Monsieur, François Riahi les administrateurs, ainsi que les dirigeants de Natixis seront présents. Ils pourront répondre également aux questions des actionnaires.

Puis-je participer à l'Assemblée générale ?

Tout actionnaire a le droit de participer personnellement à cette assemblée, de s'y faire représenter par son conjoint, un autre actionnaire ou encore par toute personne physique ou morale de son choix ou d'y voter par correspondance.

Pour participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs titres, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée soit, le 24 mai 2019 (zéro heure, heure de Paris).

Par ailleurs :

- les actionnaires au porteur doivent présenter :

- une carte d'admission délivrée par Caceis Corporate Trust – Service des Assemblées générales** après demande à leur intermédiaire financier, ou à défaut,

- une attestation de participation délivrée directement par leur intermédiaire financier, qui justifie de leur qualité d'actionnaire **à J-2 ouvré soit le 24 mai 2019 (zéro heure, heure de Paris)**.

- les actionnaires au nominatif peuvent se présenter sans formalité particulière, mais il est préférable, pour leur confort, qu'ils renvoient la demande de carte d'admission renseignée qui leur a été envoyée par Caceis Corporate Trust**.

Rappel : les actionnaires au porteur sont ceux qui détiennent leurs titres via leur intermédiaire financier (par exemple, Banque Populaire ou Caisse d'Épargne).

=> Il faut bien comprendre qu'il n'y a ***pas d'inscription automatique*** à l'Assemblée.

Pour assister et voter dans de bonnes conditions, il est très important que les actionnaires informent leur intermédiaire financier (banque) de leur souhait d'assister à l'Assemblée au plus vite, dès avril.

Comment voter à l'Assemblée générale ?

Les actionnaires qui ne peuvent pas assister physiquement à l'Assemblée mais qui souhaitent voter peuvent utiliser un formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou voter par Internet pour :

- voter sur chacune des résolutions,
- donner pouvoir au président de l'Assemblée,
- donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix ou,
- révoquer et désigner un nouveau mandataire.

Les actionnaires qui souhaitent assister physiquement à l'Assemblée peuvent utiliser un formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou voter par Internet pour :

- demander une carte d'admission.

Tout actionnaire qui assiste à l'Assemblée reçoit un boîtier électronique de vote à utiliser en séance.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration

Ce formulaire sera envoyé automatiquement à tous les actionnaires au nominatif, n'ayant pas adhéré à l'e-convocation. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir ce document. L'intermédiaire financier se mettra ensuite en contact avec CACEIS Corporate Trust**. Toute demande de formulaire devra être déposée ou parvenue au siège social de Natixis au plus tard le 23 mai 2019. Le retour du formulaire de vote rempli par l'actionnaire devra intervenir au plus tard le 25 mai 2019.

Le Vote par Internet



Afin de faciliter l'expression du vote des actionnaires à ses Assemblées générales, Natixis vous offre dorénavant la possibilité de voter par Internet, avant la prochaine Assemblée générale mixte, sur la plateforme de place Votaccess qui sera ouverte **du 7 mai 2019 à 10 heures au 27 mai 2019 à 15h00**, heure de Paris.

Cette plateforme vous donne les mêmes possibilités que le formulaire papier de vote par correspondance. Vous pouvez ainsi :

- demander une carte d'admission ;
- voter sur chacune des résolutions ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner procuration à toute personne de votre choix ;
- révoquer et désigner un nouveau mandataire.

Il vous est conseillé de ne pas attendre la dernière limite (27 mai 2019 15h00, heure de Paris) pour saisir vos instructions de vote, afin d'éviter un éventuel engorgement de la plateforme.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF (PUR OU ADMINISTRÉ)

1 Connectez- vous au site Internet OLIS-Actionnaire : www.emetline.olisnet.com

2 Identifiez-vous : renseigner votre identifiant qui figure en haut à droite du formulaire de vote par correspondance qui vous a été adressé avec votre convocation par CACEIS Corporate Trust, par voie

postale ou par courrier électronique si vous avez opté pour la convocation dématérialisée et suivez les indications portées à l'écran

Une fois identifié, cliquez sur le module « Voter par internet » qui vous redirigera vers la plateforme VOTACCESS.

3 Une fois sur la page d'accueil, cliquez sur le module de votre choix : « Donner pouvoir au président », « Voter sur les résolutions », « Demander une carte d'admission », « Donner pouvoir à un tiers ».

En cas de perte de vos identifiant et mot de passe, vous pouvez adresser une demande par à CACEIS Corporate Trust via OLIS-Actionnaire en cliquant sur « mot de passe perdu » ; veuillez suivre ensuite les instructions.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR

1 Connectez-vous au portail Internet de l'établissement chargé de la gestion de votre compte, avec vos codes d'accès habituels.

2 Cliquez sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant à vos actions Natixis et suivez les indications affichées à l'écran.

Seuls les titulaires d'actions au porteur, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS et qui leur propose ce service pour l'Assemblée Générale de Natixis, pourront y avoir accès.

L'accès à la plateforme VOTACCESS par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

Attention : un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour participer physiquement à l'Assemblée, par quelque moyen que ce soit, ne peut choisir un autre mode pour exprimer son vote.

Combien de temps dure une Assemblée générale ?

L'Assemblée Générale dure généralement entre deux et trois heures, en fonction de l'ordre du jour et de la durée de la séance de questions-réponses.

En cas d'empêchement ce jour là ?

L'intégralité de l'Assemblée générale fera l'objet d'un enregistrement vidéo, qui sera accessible au public sur le site Internet de Natixis (www.natixis.com) en direct et en différé pendant un an après l'Assemblée.

Où retrouver toutes les informations sur l'Assemblée de Natixis ?

Toutes les informations sur l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet de Natixis www.natixis.com à la rubrique Assemblée générale, notamment l'avis de réunion et la brochure de convocation.

* Métro : Bourse (ligne 3), Grands Boulevards (lignes 8 et 9)

Bus : lignes n°20, 39, 48, 67, 74, 85 (arrêt Bourse)

** CACEIS Corporate Trust est centralisateur de l'Assemblée de Natixis et teneur du registre des actions au nominatif.

Informations légales au titre de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce

La liste des actionnaires arrêtée par la Société le 16e jour qui précède la réunion de l'assemblée est consultable conformément aux dispositions des articles L. 225-116 et R. 225-90 du Code de commerce.

Avis de réunion publié au BALO le 12 avril 2019 (art. R. 225-73 du Code de commerce)

[Brochure/Avis de convocation assemblée générale mixte Natixis 2019 - version pdf](#)

[Document de référence 2018](#)

Formulaire de vote par correspondance (art. R.225-76 du Code de commerce)